

Certificat

Garantie de reprise des membranes d'étanchéité VM Building Solutions EPDM

VM Building Solutions NV, établie à Schoonmansveld 48, B-2870 PUURS, confirme que, après une période minimale de 25 ans d'installation, les membranes d'étanchéité EPDM VM Building Solutions peuvent être retournées sur présentation de ce certificat.

Ces membranes retournées seront ensuite réutilisées comme matière première pour la production de nouvelles membranes d'étanchéité en EPDM ou pour d'autres applications utiles.

La possibilité de reprise et la manière dont ces membranes sont recyclées ou revalorisées seront déterminées par la législation en vigueur, l'information disponible et les avancées techniques au moment de la reprise.

Par cette initiative, VM Building Solutions contribue de manière significative à la réalisation d'une économie entièrement circulaire et sans déchets d'ici 2050.

Ce certificat concerne les membranes d'étanchéité EPDM de VM Building Solutions utilisées dans le projet ci-dessous :

PROJET :

Nom :

Rue :

N° :

Code postal :

Ville :

Pays :

Date d'achèvement :

Surface :

m² :

PROPRIÉTAIRE PROJET :

Nom :

Rue:

N° :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Mobile :

TYPE DE MISE EN OEUVRE :

VM Building Solutions Membrane d'étanchéité

Méthode de mise en oeuvre :

Fixation mécanique

Pose libre sous lestage

Collage

Induction

Signature du propriétaire:

Signature VM Building Solutions :

Conditions d'acceptation VM Building Solutions

Accompagnant le certificat de reprise des membranes d'étanchéité VM Building Solutions

INTRODUCTION

VM Building Solutions a pour objectif de contribuer à une économie sans déchets ou, en d'autres termes, à une économie entièrement circulaire. L'un des moyens de contribuer à cette démarche consiste à rapporter les membranes de toiture EPDM de VM Building Solutions, lesquelles peuvent ensuite être réutilisées comme matière première pour de nouvelles membranes de toiture ou d'autres applications utiles. La législation internationale et nationale, les connaissances, l'état de l'art et la capacité de traitement au moment de la reprise sont déterminants pour l'acceptation de ces membranes de toiture et la manière dont elles sont recyclées ou réutilisées.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCEPTATION DU RETOUR DES MEMBRANES D'ÉTANCHÉITÉ VM BUILDING SOLUTIONS

VM Building Solutions NV s'engage, dans les conditions ci-après, sur une base contractuelle, à reprendre les membranes EPDM vendues sous son nom. Dans les conditions suivantes, ladite société VM Building Solutions est désignée comme accepteur. Le droit de retour appartient à l'acheteur de la membrane de toit au moment de sa vente. Ce droit est transmis de plein droit et sans aucune formalité au(x) propriétaire(s) successif(s) du bien immobilier sur lequel la membrane de toit est installée au moment de l'offre de restitution, sous réserve du respect des conditions définies ci-dessous.

Si le bâtiment est soumis au régime de la copropriété, l'association des propriétaires / l'association des copropriétaires est représenté par son organe, le titulaire du droit. Si le droit de propriété est divisé, le titulaire du droit est l'usufruitier, le titulaire du bail ou le titulaire de la propriété superficière, en fonction de l'affaire.

Le titulaire du droit est ci-après dénommé : le fournisseur.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- La membrane de toiture EPDM de VM Building Solutions proposée sera reprise après une durée de vie d'au moins 25 ans.
- L'accepteur ne reprendra que les membranes d'étanchéité en EPDM de VM Building Solutions pour recyclage, correctement empilées et cerclées sur des palettes par le fournisseur.
- Le fournisseur doit prouver sans équivoque que la membrane de toiture proposée est bien une membrane de toiture EPDM de VM Building Solutions et doit être en mesure de présenter le certificat de reprise original.
- L'offrant supporte tous les frais d'enlèvement, les frais de purification, les frais de transport et tous les autres frais jusqu'à l'acceptation éventuelle des membranes d'étanchéité EPDM de VM Building Solutions par VM Building Solutions à une adresse de livraison à préciser par VM Building Solutions.
- Les membranes d'étanchéité EPDM de VM Building Solutions à reprendre doivent être exemptes de végétation, de HAP, de bois, d'isolants, de mastics, de métaux et de substances dangereuses ainsi que de matériaux inertes ferreux et non ferreux ou des substances non recyclables. Une contamination minimale de la colle, du cache isolant ou de l'isolant peut être acceptée sous réserve de l'accord préalable de l'accepteur.
- Le fournisseur assume la responsabilité du produit et la garantie de pureté des membranes d'étanchéité VM Building Solutions EPDM qu'il propose.
- Toutes les livraisons de membranes d'étanchéité EPDM VM Building Solutions consignées doivent être accompagnées des documents d'accompagnement nationaux ou internationaux prescrits.
- Les chargements qui ne respectent pas toutes les conditions ci-dessus seront rejetés.